

Brèves de préau #2 : « la vraie vie » du 1er degré

Les professeur.es des écoles ont des super pouvoirs !



Tout comme le nuage de Tchernobyl s'est arrêté aux portes de la France, le Covid19 n'atteint pas les enseignant·es, seraient-ils dotés de super pouvoirs ?

- **Premier pouvoir : l'immunité.** Grâce au nouveau protocole, l'élève peut revenir en classe testé à J + 1 après détection du premier cas, le test à J+7 n'est plus obligatoire. La notion d'incubation n'existe plus. Les professeurs des écoles doivent donc baigner dans un nid à microbes, dans des classes où le ménage est parfois peu ou pas fait, dans des locaux très mal ventilés. Il n'est jamais cas contact, n'a aucune obligation de se faire tester. Sa santé est complètement négligée par l'employeur .
- **Second pouvoir : l'ubiquité.** L'enseignant semble être en capacité d'assurer en même temps la double tâche présentiel/ distanciel. En effet, si une classe reste ouverte les élèves doivent être accueillis et ceux qui restent à la maison doivent aussi recevoir le travail. Comment s'organiser ? Pas de réponses, pas de cadrage, pas de prime ni rémunération de ce travail supplémentaire prévu.
- **Troisième pouvoir : la ponctualité.** Les enseignant·es doivent satisfaire les exigences des parents, des chefs d'établissements : continuité pédagogiques, réponses aux mails dans des temps records.

Autant de supers pouvoirs pour ces super-héros qui seraient finalement de simples êtres humains qu'on utilise jusqu'à l'épuisement au vu du nombre de démissions et de burn-outs pour lesquels le syndicat est contacté actuellement.

Qui suis-je ?

- ⇒ J'enseigne dans une classe à mi-temps.
- ⇒ Je ne suis pas toujours rémunérée.
- ⇒ Je n'ai pas de tuteur.
- ⇒ J'ai perdu ma légitimité depuis que ma binôme m'a présentée aux parents d'élèves comme une stagiaire.
- ⇒ J'ai un master 2 à valider.
- ⇒ J'ai un mémoire à rédiger.
- ⇒ J'ai un concours à préparer.
- ⇒ J'ai financé 1550 € ma formation.
- ⇒ J'ai parfois un deuxième loyer à payer.
- ⇒ Je passe du temps et de l'argent dans les transports.
- ⇒ Je suis précaire



Je suis... un·e professeur·e des écoles stagiaire non-lauréat·e du concours.

La rentrée scolaire 2021 a vu démarrer une nouvelle formule de formation des futurs enseignants : de septembre à octobre, à mi-temps en classe avec son binôme, puis seuls jusqu'en mars, sans tuteur ! Certains ont même fait la rentrée seuls, la binôme ayant disparu. Pourtant, il est indiqué dans leur convention que « *ce stage permet d'envisager progressivement la responsabilité d'une classe.* » De plus, ils reçoivent 865 € brut (720 € net) par mois uniquement s'ils s'engagent à passer les épreuves du concours de l'enseignement privé sous contrat... Alors, certains ont préféré faire des suppléances tout en payant leur formation qu'ils suivent à distance. Je lance un SOS pour ces PES en détresse !

Charlotte

Problème de touches...

Avez-vous eu la prime de 150 € pour équiper les enseignants en ordinateur ???

Moi oui, mais je ai pas toutes les touches sur mon clavier à ce prix-là ! Et la batterie est déchargée au bout de 10 min

Merci Monsieur le Ministre !

Va essa



Journée pédagogique avez-vous dit ?

Alors que les élèves ont été libérés pour faire le pont du 11 novembre, les enseignants ont été conviés à une journée pédagogique, bien évidemment obligatoire.

Au programme, réflexion sur le nouveau projet d'établissement et le nouveau label d'établissement écologique. Différents ateliers sont prévus autour de l'écologie intégrale et les déclinaisons possibles dans les différentes matières, pourquoi pas ?

Mais quel ne fût pas notre étonnement et notre surprise quand l'ordre du jour commence par un éclairage religieux s'appuyant sur une encyclique du Pape pour introduire la journée dite pédagogique menée bien évidemment par un abbé !

Faut-il rappeler que le caractère propre ne peut pas se dispenser sur du temps pédagogique ? Combien de temps encore va-t-il falloir marteler que la liberté de conscience est un droit propre à chacun. Droit qui ne peut souffrir d'aucun jugement ni d'aucun diktat.

Marie



Seule face...

On ne fait que notre travail. Souvent seul.es.

Mais ...

Quand la collègue est convoquée via un mail par la direction sans indiquer l'objet.

Quand la collègue se retrouve en face de la tutelle de l'établissement et la direction...

Quand la collègue apprend que des parents ont envoyé un courrier à la direction et au rectorat pour harcèlement.

Quand la collègue se voit convoquée au commissariat pour entretien suite à une plainte de parents.

Quand la collègue, une fois sur place, voit sa convocation se transformer en garde à vue (9h. Quelle journée !), non pas pour 1 mais 3 plaintes.

Quand des parents se liguent contre la collègue (enseignante de leur enfant).

Quand l'employeur (rectorat) ne diligente aucune enquête, aucune action, aucune mesure de protection vis-à-vis de la collègue.

Quand tu es seule, tu fais quoi ?

Tu nous contactes sur : premier degre@cgt-ep.org

Amina

